



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 5 octobre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jocelyn MINATCHY, Jérémy SIMON, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Nadia CARCASSET (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Laurence MOLINARI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe ROGER), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA).

Absents Excusés :

Thomas ZLOWODZKI, Jaques BENISTY, Yassin LAMOUI

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 7
absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte
Madame DE JESUS CARLOS est élue secrétaire.
Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2023

Délibération n°23-96

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Associatif et Événementiel

Affaire suivie par Romain COLACICCO

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION TRAINING FOR CHANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'agrément de l'Etat,

CONSIDERANT l'implication de l'association Training For Change dans le sport entre des jeunes en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville),

CONSIDERANT que l'association Training For Change a organisé un tournoi TAC Football Cup 2023 qui s'est déroulé les 8 et 9 juillet 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter une aide financière à l'organisation de cet événement,

CONSIDERANT l'avis de la commission Santé Solidarités locales, Petite enfance, Accompagnement des seniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention du 29 Septembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Training For Change ».

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement » du budget communal 2023.

VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.